



La CGT du Conseil Départemental de la Vendée
40 rue du Maréchal Foch
85000 La Roche Sur Yon

M le Président du Conseil départemental de la Vendée
Conseil départemental de la Vendée
40 rue du Maréchal Foch
85923 La Roche Sur Yon CEDEX 9

Le 24 mars 2027, à La Roche Sur Yon

Lettre ouverte, remise en main propre

OBJET : continuité du mouvement de grève reconductible pour les journées du 1^{er} mars 2026 au 31 mars 2026, couvrant l'ensemble des agents du Conseil départemental de la Vendée.

Monsieur le Président du Conseil départemental de la Vendée

La CGT CD85 vous fait un énième préavis de grève, que vous lirez peut-être, si vous avez le temps. L'inflation galope depuis des années et notre pouvoir d'achat est en berne (voir précédents préavis de grève). Les humbles, les modestes sont rattrapés par la voiture balais du SMIC. Les indemnités ne suivent pas.

Pour preuve, voici deux photos de la même pompe à gasoil, à moins de quinze jours de différences (la 1^{ère} le 11 mars 2026 1€999, la 2^{sd} le 23 mars 2026 2€299). Il avait pourtant été annoncé que le litre de gasoil devait perdre 30ct : il a pris 30ct (et le plein de 40L prend 10 € pour 500km en plus).



Si la collectivité méprise les coût des agents pour aller au travail, mais, à œuvrer pour la collectivité, savez-vous combien sont indemnisés, par exemple, les assistants familiaux ? La tragédie se rajoutant au drame, la collectivité (comme régulièrement soulevé par la CGT CD85), tarde à rembourser.

Nous avons bien pris actes que, si la collectivité faisait un effort de soutien des agents, cela ne serait pas avant 2027, pour une application en 2028. Mais pensez bien que derrière chaque agent, il y a des familles qui poussent, telle la poussée d'Archimède, chaque agent, d'autant plus que les fins de mois débutent tôt. Ils comprennent que les caprices des plus riches sont dans le malheur des pauvres et des modestes.

En matière de temps de travail (le temps c'est de l'argent), la collectivité tire aussi sur la corde : écrêtage, repos récupérateur, congé des assistants familiaux... Nous avons bien pris acte de l'argument de la collectivité « d'absence d'intention » (qui pourrait trouver son fondement sur la décision de 2023 de la cour de justice de la République). Pour la CGT CD85 c'est mesquin ! Nous le contestons.

Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Vendée, vous avez le pouvoir d'agir. Dites-nous votre limite à agir significativement en faveur du pouvoir d'achat qui ne cesse de s'éroder : votre « moquette » qui fait la différence entre un tas et l'absence de tas. Comme le soulignait un ancien

directeur (il y a quelques années, en comparant la collectivité à un cheval de course) « *s'il y reste un peu du gras sur le dos, la collectivité ne veut pas le voir (pour son confort), et à prolonger l'effort (sur le fonctionnement), elle s'attaque aux muscles, et la belle selle et la cravache ne parviendront pas à cacher les piètres résultats* ».

La CGT CD85 revendique principalement :

- **Pouvoir d'achat** : une revalorisation du point d'indice à 6€ (actuellement 4€923 brut) et l'indexation des pensions et du point d'indice sur l'inflation ; revalorisation du régime indemnitaire, des indemnités (frais kilométriques, astreintes...) ; accélération (et justice) du déroulement de carrière ; prise en charge à 100% de la prévoyance ; aucun agent ne doit avoir une fiche de paie à 0€ ...
- **Retraite** : retour immédiat à l'âge légal de départ à la retraite à 62 ans pour revenir rapidement à 60 ans ; départs anticipés pour les carrières longues et pour celles et ceux ayant exercé des métiers pénibles (reconnaissance de la pénibilité des métiers féminisés invisibilisés) ; calcul de la pension sur les traitements des 6 derniers mois dans le public (10 meilleurs années dans le privé) ; garantie d'un niveau de pension d'au moins 75% du revenu d'activité pour une carrière complète ; prise en compte des années d'études et des périodes de première recherche d'emploi et de chômage non indemnisé...
- **Temps de travail** : garantie des cinq semaines de congés payés ; maintien des jours de fractionnement ; maintien de tous les jours fériés ; maintien des 35h ; stop à l'écrêtage ; respect de la législation sur le temps de travail...
- **Santé** : défense de « la sécurité sociale » (prise en charge à 100% des frais de santé) ; maintien du principe « *je cotise en fonction de mes moyens et je reçois en fonction de mes besoins* » ; maintien à 100% du traitement et garantie des primes en maladie ordinaire ; respect des repos récupérateurs ; le droit à se soigner ; l'employeur doit garantir la santé mentale et physique de ses agents ...
- **Justice** : rétablissement des conseils de discipline de recours pour les agents de la fonction publique ; stop à l'autoritaire et à l'arbitraire (sécurité juridique et sûreté) ; respect des principes du droit ; une inspection du travail indépendante pour la fonction publique territoriale ; un accès à la justice effectif ; stop aux « procédures baillons » ...
- **Conditions de travail** : définir les valeurs et principes afin de fixer le cap, la route pour tous les agents ; égalité hommes/femmes ; stop aux violences institutionnelles ; stop au management par « l'efficacité et la résilience » ; étude effective sur les risques psychosociaux ; une « inspection du travail » indépendante pour la fonction publique territoriale ; reconnaissance de l'ancienneté en matière de promotion (stop au mérite) ; stops au loyalisme (et aux méthodes) ; des moyens pour produire (du matériel en bon état) pour assurer de servir l'intérêt général ; étude de l'impact de l'IA (une « intelligence sans conscience ») ...
- **Défense du niveau de service public pour tous et de l'espace public.**
- **Dialogue social** : respect des règles et des principes de la république ; liberté de correspondance des organisations syndicales ; vote à l'urne aux prochaines élections (fracture numérique) ; concertation avec les représentants du personnel sur les sujets concernant les agents ; stop aux discriminations syndicales ; stop aux deals gagnant/gagnant dans le dos de ceux qui ne participent pas aux deals ...

C'est pour cela que la CGT du Conseil départemental de la Vendée prend ses responsabilités en déposant un préavis de grève reconductible pour le 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30 avril 2026, de 0h à 24h pour l'ensemble des agents du Conseil Départemental de la Vendée.

Notre collectivité nous l'aimons et la défendons. Dans l'attente de réponses à nos sollicitations, nous vous adressons, Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Vendée, nos sincères salutations.

Pour la CGT CD85